



## Sites Natura 2000 des dunes littorales landaises

FR7200710 – SIC - L 01 - Arcachon à Mimizan Plage

(nom abrégé : L01). SIC (Site d'importance communautaire)

FR7200711 – SIC - L 02 - Mimizan plage à Vieux Boucau

FR7200712 – ZSC - L03 - Vieux Boucau à Hossegor

Désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 21 août 2006 (JORF du 2 septembre 2006)

FR7200713 – ZSC - L04 Capbreton à Tarnos

Désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 7 juin 2011 (JORF du 7 juillet 2011)

## Animation des docobs « dunes littorales »

### Rapport d'activité 2015 de l'animation – perspectives pour 2016



Office National des Forêts

Office national des forêts  
Agence LNA/BET  
Janvier 2016

Ce bilan donne un aperçu des missions effectuées ou en cours, que ce soit dans le cadre de l'animation des sites dunaires landais, ou dans celui de l'achèvement de la phase de révision des documents d'objectifs.

Nous noterons que l'ONF a été chargé à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015, d'assurer l'animation des sites dunaires, qui sont désormais au nombre de quatre, puisque le site des « dunes modernes d'Arcachon à Mimizan » a été intégré au comité de pilotage.

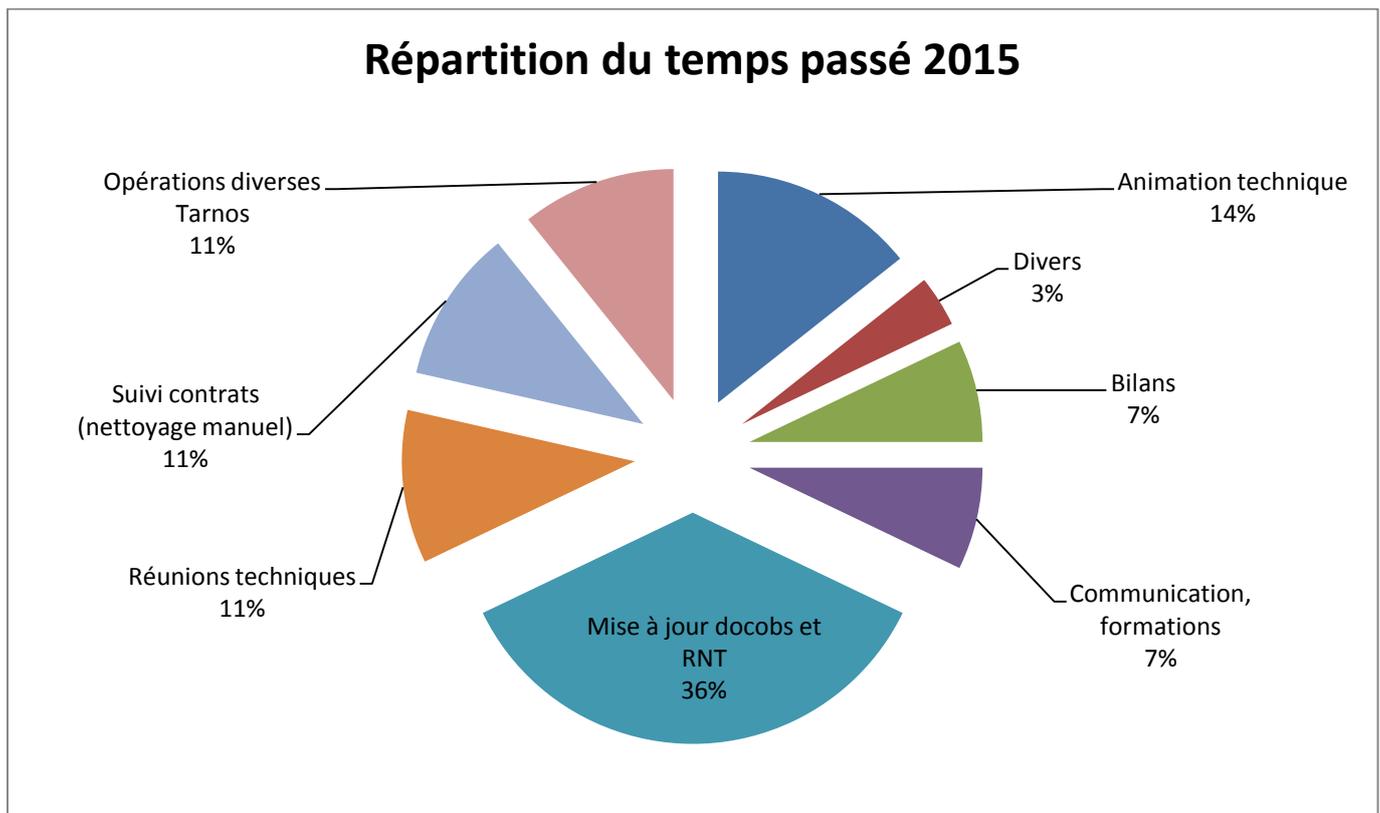
## 1) Activités (animation)

- ✚ gestion courante, par réponse à des questionnements sur les sites.
- ✚ réponses aux services instructeurs en lien avec l'animation ou les évaluations d'incidences.
- ✚ suivi du contrat de nettoyage manuel sélectif des plages porté par le Conseil départemental des Landes.
- ✚ Achèvement de la phase de révision des documents d'objectifs : consultation des unités territoriales concernées de l'ONF, puis mise en ligne des documents de travail et des cartes sur le site Internet.
- ✚ Amélioration et mise à jour du site Internet des dunes littorales « Natura 2000 » sur la plateforme ATEN.
- ✚ actions de communication et de formation.
- ✚ Actions spécifiques sur Tarnos

## 2) Principales actions - déplacements

- ✚ 13 janvier : Réunion au pays Adour landes océanes (Tyrosse) pour faire le point sur les opportunités de financement pour les sentiers multimédias.
- ✚ 6 février : visite du site de Seignosse avec l'Ecole supérieure d'agriculture de Purpan, section forêt
- ✚ 26 février : réunion à Mimizan pour visite du site et des dispositifs de suivi de la nappe (piézomètres)
- ✚ 14 avril : Réunion au Conseil départemental (Mont de Marsan) pour faire le point sur les contrats et dossiers divers.
- ✚ 16 juin : suivi de l'opération de nettoyage manuel à Seignosse, avec présence de la correspondante locale du journal Sud-Ouest pour évoquer l'expérimentation de transport à l'aide d'un cheval.
- ✚ 24 juin : suivi du contrat de nettoyage, point avec la commune de Tarnos
- ✚ 25 juin : comité de pilotage de la Réserve biologique domaniale à Mimizan
- ✚ 1 juillet : suivi de la démolition de « cabanes de plage » à Tarnos
- ✚ 2 juillet : suivi du contrat de nettoyage manuel à Moliets
- ✚ 20 juillet : réunion interne ONF pour la gestion des sites Natura 2000
- ✚ 7 octobre : réunion à Moliets, organisée par le CD40, pour faire le point sur l'opération de nettoyage manuel
- ✚ 26 novembre : suivi des opérations de nettoyage de l'arrière-dune, d'arrachage de Sénéçon du Cap et expertise des invasives sur les terrains du Conservatoire du Littoral.

### 3) Synthèse des missions



Nous présentons ici la répartition (en %) des temps passés par type de tâche.

- ✚ **Mise à jour docobs et RNT** : Phase de relectures finales et d'édition des docobs (3 révisés et un nouveau), et des résumés non techniques (RNT). Mise à jour du FSD ; compléments fonciers et mise en ligne des documents.
- ✚ **Réunions techniques** : réunions au CD 40 pour faire le point sur les opérations en cours, avec l'ONF pour préciser les modalités de gestion des sites Natura 2000, et avec le pays ALO afin de rechercher des financements pour le projet de sentier multimédias à Tarnos.
- ✚ **Suivi contrats** : concerne uniquement le contrat de nettoyage manuel sélectif des plages, porté par le CD 40. 12 km de plage nettoyés, à travers 6 chantiers répartis entre Mimizan et Tarnos. Des visites de contrôle ont été menées avec le CD40, et ont abouti par ailleurs à des constats notamment à Tarnos (voir plus loin la question des bois flottés).
- ✚ **Opérations diverses à Tarnos** (voir plus loin) : concernent la problématique des bois flottés, celles des invasives et en particulier le Sénéçon du Cap, et celle du nettoyage de l'arrière-dune.
- ✚ **Animation technique** : se rapporte à l'aspect technique de l'étude des sentiers multimédias à Tarnos, à la réalisation de nouveaux leviers d'arrachage du Baccharis, à une tournée à Mimizan pour le suivi de l'hydraulique suite à la pose de piézomètres. Egalement questionnements sur le projet de pâturage à Mimizan, suivi de la rupture de la canalisation des papèteries, et participation au copil de la réserve biologique.
- ✚ Un point a été fait avec des gestionnaires militaires du 1<sup>er</sup> RPIMA de Bayonne au sujet de l'activité sur le champ de tirs et les environs, ainsi qu'une évaluation des invasives sur les terrains du Conservatoire du littoral à Tarnos.
- ✚ **Divers** : réponses à demandes de renseignements sur les sites, travail sur divers sujets.
- ✚ **Bilans** : établissement des rapports d'activité, et synthèses (contrat de nettoyage manuel des plages).

- ✚ **Communication, formations** : accompagnement de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan sur le site de Seignosse, et formation dispensée au profit de la SITA et des entreprises pour améliorer les connaissances sur le littoral et le nettoyage (financé en partie par la SITA, la prise en charge sur l'animation concerne la part des entreprises assurant le nettoyage manuel).

#### 4) Contrats Natura 2000

##### Contrats portés par le Conseil départemental des Landes :

Depuis 2008, le Conseil départemental des Landes s'est engagé dans une démarche contractuelle, afin de mettre en œuvre des opérations de nettoyage manuel sélectives. Le dispositif a évolué depuis 2013, et désormais plusieurs sites sont concernés :

- Tarnos, avec extension de la longueur
- Seignosse, au nord des Casernes
- Moliets au niveau des rives du Courant d'Huchet
- Moliets entre Huchet et l'embouchure (dunes)
- Lit-et-Mixe, avec extension de la longueur
- Mimizan, avec extension de la longueur.

A noter que le chargé de mission Natura 200 est coordonnateur des suivis dans le cadre du contrat porté par le Conseil départemental des Landes. Une convention doit être signée (CD40/ONF) afin de définir le cadrage.

La Réserve naturelle du Courant d'Huchet, l'Observatoire de la côte aquitaine et des personnels ONF interviennent dans cette opération.

Des protocoles de suivi ont été mis en place, en concertation avec le porteur de contrat :

- suivi effectué par les entreprises assurant le nettoyage manuel sélectif
- suivi effectué par l'observatoire de la côte aquitaine (insectes et flore notamment)
- suivi technique, réglementaire et écologique effectué par les agents ONF

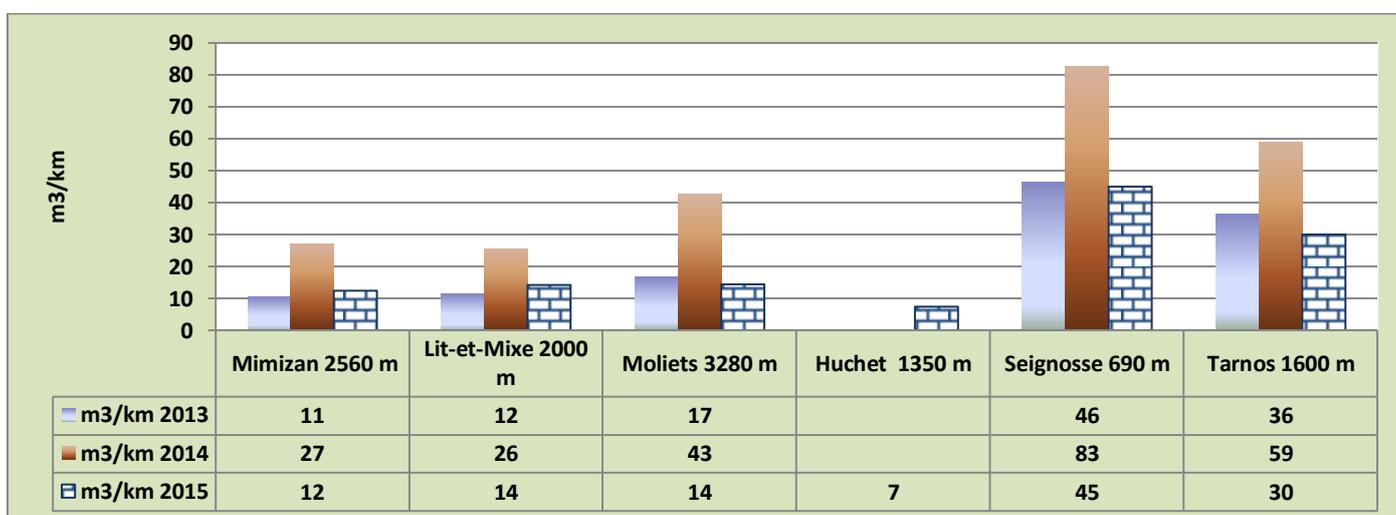


Figure 3 : Evolution des volumes par site entre 2013 et 2015. Volumes rapportés en m3/km ; extrait du rapport téléchargeable à cette adresse : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/132>

## Autres contrats

Du fait de l'absence de financements spécifiques, aucun nouveau contrat n'a été engagé en 2015.

## 4) Réalisations autres

### 41) Site Internet

Le [site internet des dunes littorales Natura 2000 d'Aquitaine](#) a demandé un important travail, mais permet désormais d'accéder à un maximum de documents réalisés dans le cadre de l'animation ou de la révision. Les docobs sont en ligne, ainsi que les résumés non techniques, et les différents rapports et études réalisés dans les sites NATURA 2000 concernés.

On peut trouver les documents généraux, sur le site

<http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/>

Les pages consacrées aux docobs, aux études, aux comptes rendus sont accessibles ici :

Site L01 (La Teste / Biscarrosse) : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/110>

Site L02 (Mimizan/Lit-et-Mixe) : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/116>

Site L03 (Seignosse/Soustons) : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/124>

Site L04 (Capbreton/Tarnos) : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/132>

### 42) Problématique des bois flottés à Tarnos



Nous avons initialement convenu de laisser les bois flottés sur place, car leur organisation naturelle, dictée par l'océan sur ces dunes basses où le flux monte assez haut, contribue à une dynamique très évolutive de la dune embryonnaire, assortie d'une meilleure protection des espèces par la formation de « micro-habitats ». Cette illustration montre parfaitement l'intérêt des bois flottés pour la protection des végétaux et la progression de la dune.

Cependant, la réutilisation de bois flottés et de macro-déchets se développe et conduit à l'apparition de plus en plus fréquente de « compositions d'art », mais aussi de « cabanes » ou abris plus ou moins élaborés.

On insistera sur l'apparition de cette problématique liée aux bois flottés : au fil du temps, plusieurs utilisations plus ou moins licites sont apparues, la plupart ayant un impact sur les espèces végétales et animales :

Amas de bois flottés à Tarnos



- **feux de plage nombreux**, sur des surfaces parfois conséquentes (nous avons noté un feu ayant détruit un amas de bois flottés sur plus de 70 m<sup>2</sup>) ; les macro-déchets récoltés sur ces lieux sont des amas de plastiques fondus, des canettes, mais aussi et surtout des bouteilles en verre cassées (et parfois fondues par la chaleur !),



- **développement de cabanes de plage** de plus en plus élaborées, avec même des « lieux de vie » (cuisine, chambre, salon, voire même étage !). Ces cabanes et notamment à Tarnos, ont conduit à la destruction d'Habitats naturels de dune embryonnaire, et de lisses de mer, ainsi qu'à la destruction d'espèces protégées (Euphorbe péplis, Lis matthiolo, Criste marine, Diotis...). L'importance de la problématique et les effets induits (nuisances nocturnes...)

ont conduit à prendre la décision de les démolir, et d'entamer une action de gestion des bois flottés.

- **apparitions de « compositions artistiques »**, souvent esthétiques, et ayant relativement peu d'impact sur les habitats et espèces. Toutefois, la présence de plastiques utilisés pour la « décoration » amène à enlever des derniers dans certains cas.



Cette problématique a amené à effectuer une journée expérimentale d'enlèvement sélectif de bois flottés, afin de réduire les volumes utilisables pour la construction de cabanes de plages en particulier. Le financement a été assuré dans le cadre de la mission d'intérêt général « littoral » confiée par l'Etat à l'ONF.

### **43) Nettoyage de la dune**

(CR sur le site : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/132>.)

Le nettoyage de la dune et l'arrachage du Sénéçon du Cap ont été réalisés avec l'entreprise adaptée « Le Colombier », qui intervient déjà sur les lots de nettoyage manuel sélectif des plages (lot 8 à Tarnos et lot 6 à Seignosse).

Dans la suite logique du nettoyage manuel sélectif de la plage, les réflexions ont porté sur la question de l'accumulation des macro-déchets sur la dune et en arrière-dune (lisière).

La typologie des dunes du sud étant très particulière, en raison de leur faible commandement, les arrivages de macro-déchets sur la plage sont très vite repris par le vent et vont s'échouer de façon disséminée sur le reste de la dune, sachant qu'une grande quantité est arrêtée par la lisière (ourlet, manteau, lisière).



Face à ce constat, et dans une logique de gestion réellement durable de la problématique déchets, nous avons initié une action, financée également par l'Etat dans le cadre de la mission d'intérêt général « dunes littorales ».

Le bilan établi pour l'action menée en 2015 fait état de 10400 l de macro-déchets récoltés sur un linéaire de dune de 790 m (une vingtaine d'hectares), en 164 heures de travail. La récolte en lisière (au sens large) représente à elle seule 80 % du total.

Rapporté au kilomètre de dune, le volume de déchets est évalué à 13 m<sup>3</sup>/km, ce qui est relativement proche des 16 m<sup>3</sup>/km des opérations menées en 2000 et 2001 dans cette

même partie (dans le cadre du programme « Life 1995 »).

Le linéaire parcouru pour cette opération expérimentale représente environ 25 % de la totalité de la fenêtre dunaire de Tarnos.

#### **44) Arrachage du Sénéçon du Cap.**

(CR sur le site : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/132>.)

Dans le même cadre financier, nous avons mené une opération d'arrachage du Sénéçon du Cap.

Un contrat Natura 2000 achevé en 2013 a permis d'initier des expérimentations. Les résultats sont consignés sur le site Internet : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/132>.

La progression du Sénéçon du Cap doit être examinée attentivement, car la responsabilité du site pourrait être recherchée en cas de prolifération. Nous sommes passés d'une situation de « présence ponctuelle » dans les années 1990, à une omni-présence sur au moins la moitié de la fenêtre dunaire de Tarnos, avec des coefficients d'abondance-dominance pouvant atteindre 3 (25 à 50 %).

Sur la placette traitée en 2015, nous avons noté une densité allant de 15000 à 25000 pieds/ha !

Il a donc été décidé de commencer au niveau de la butte de tirs par cette placette d'essai, destinée à « calibrer » l'évaluation temps pour mener une opération sur toute la façade littorale

de Tarnos, qui est certainement le site le plus contaminé à l'heure actuelle.

On est intervenu sur 1,5 ha, pour 168 heures de travail, ce qui représente 112 h/ha (en 2013, l'estimation sur des placettes plus petites concluait à 250 h/ha). Un volume de 10 m<sup>3</sup> a été récolté, ce qui doit représenter environ 30 000 pieds.

Parallèlement un essai de salage du Sénéçon du cap a été fait sur une placette de 100 m<sup>2</sup>.



#### **45) Convention avec la Somyla**

Un projet a été préparé, mais il convient de pouvoir le finaliser avec la Société mycologique landaise. L'intérêt serait de pouvoir mieux communiquer sur la fonge autour des sites Natura 2000.

# PERSPECTIVES POUR 2016

La priorité sera mise sur les actions susceptibles d'être financées, dans l'attente de connaître les enveloppes réservées aux contrats Natura 2000.

## 21) Propositions par site

### 211) Biscarrosse – La Teste

---

- ✚ Soutien au projet « Plan-plages » et à l'aménagement pédagogique envisagé à la lettre du Vivier.
- ✚ Définition des actions à mener sur l'ensemble du site,
- ✚ Expertise de la zone de non-nettoyage dans l'emprise DGA-EM.

### 212) Mimizan

---

- ✚ On s'appuiera principalement sur le programme d'actions de la Réserve biologique, qui a été réalisé en cohérence avec les actions envisagées dans le docob révisé.
- ✚ Achever l'opération de recensement de *Corema alba*.

### 213) Lit et Mixe

---

- ✚ assurer le lien avec le site FR7200715 (Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe), afin de prendre en compte les suivis des travaux de gestion du *Baccharis* sur les berges du courant de Contis. Il conviendra en 2016 d'établir un bilan afin d'évaluer la réussite des travaux effectués en 2013, et d'envisager le cas échéant, des actions d'entretien.

### 214) Seignosse

---

- ✚ Mettre au point avec le Conservatoire du Littoral, la commune ... un programme d'actions conformément au docob
- ✚ préparer en concertation avec la commune et le conservatoire du littoral, le plan de gestion pour les terrains du Conservatoire.
- ✚ pour Soustons communiquer avec les élus.

### 215) Capbreton

---

- ✚ selon les opportunités financières, poursuivre les travaux de protection des dunes grises et de mises en défens.
- ✚ étudier la possibilité de réaliser une étude du Marais de la Pointe (en vue d'une intégration à Natura 2000 ?).

- ✚ Poursuivre les actions de nettoyage de la dune et d'arrachage du Sénéçon du Cap, en élargissant le partenariat financier (Conservatoire du littoral, commune, EPCI...).
- ✚ Développer avec le Conservatoire du littoral un programme d'action cohérent avec les actions engagées en matière de nettoyage et de gestion d'invasives.
- ✚ Evaluer les résultats de la placette de « salage » du Sénéçon du Cap.
- ✚ Assister le Conseil départemental sur la démarche de gestion des bois flottés, et la problématique des « cabanes de plage ».
- ✚ en lien avec le docob du Métro, chercher à mettre en place des actions communes, notamment en termes de mises en défens/signalétique, et d'espèces invasives.
- ✚ Prévoir également les suites à donner à l'étude (E. Darnet, 2013) sur le Lézard ocellé et la Cistude : appropriation des protocoles, mise en place d'une base de données.
- ✚ veiller à travailler de concert dans le cadre du projet de route d'accès à la plage de la digue, afin que ce projet participe activement à la préservation de la dune, actuellement très dégradée.
- ✚ Poursuivre la concertation avec le 1<sup>er</sup> RPIMA, en l'associant aux actions et réunion envisagées sur le site.
- ✚ Suivre le projet de réalisation de sentiers multimédias, dont le programme d'étude devrait être lancé dans le premier trimestre 2016.

## 22) Propositions communes

- ✚ selon les opportunités financières mettre en œuvre les contrats prévus aux docobs, en commençant par les sites prioritaires (Capbreton, Seignosse).
- ✚ Participer, avec le Conservatoire botanique, aux études à mener sur les espèces patrimoniales, sur les habitats naturels, et sur la cartographie.
- ✚ Poursuivre les tests liés à l'utilisation du levier d'arrachage du Baccharis, en lien avec le Collectif anti-baccharis avec qui des échanges ont eu lieu en 2015. <http://collectif-anti-baccharis.org/> Etudier un levier pour *Cortaderia*.
- ✚ Veiller à développer la logique de communication, en s'appuyant sur le site Internet, sur les sites des communes, des offices de tourisme, etc. Voir avec la DDTM et la DREAL comment développer la carte interactive des sites Natura 2000 landais (avec l'appui du Comité départemental du tourisme, qui pourrait l'héberger).
- ✚ réaliser un document très synthétique sur le nettoyage des plages, qui pourrait être mis à disposition des entreprises chargées de l'effectuer, et des Offices de tourisme. En cas de réalisation, des flash-code pourront être placés sur les panneaux d'information, renvoyant sur une page dédiée.

- ✚ Poursuivre les actions non concurrentielles avec les entreprises de réinsertion, et également avec le milieu associatif, pour des travaux spécifiques (espèces invasives, maintien en état de mises en défens, de signalétique...).
- ✚ Mettre en place la convention avec la Somyla (suivi de la fonge sur les sites Natura 2000).
- ✚ rester attentifs aux possibilités de mécénat environnemental, en vue d'engager des actions pédagogiques et de mise en défens.

## 23) Contrats

- Poursuite du suivi du contrat porté par le Conseil départemental des Landes, concernant le nettoyage manuel des plages.

- Pour les autres contrats, la préparation des dossiers a été mise en attente, les arbitrages budgétaires n'étant pas encore effectués.

Le chargé de mission Natura 2000

Janvier 2016

Gilles Granereau

Correspondance :

ONF, 1237 chemin d'Aymont – 40350 – POUILLON. Tél. 05 58 98 27 82 – 06 13 81 60 36. Courriel : gilles.granereau@onf.fr